

## ■ JUSTICE

### MISE EN EXAMEN DE RENAUD BUCHE

L'ancien président de la société canine de l'Eure et de la Société centrale canine (SCC) aujourd'hui domicilié près de Bordeaux a été mis en examen le 4 mars dernier pour abus de biens sociaux, faux et usage de faux, vol, détention d'armes de 4ème catégorie, sans autorisation préalable, mauvais traitements et actes de cruauté envers les animaux domestiques.

Le 26 septembre 2006, l'ancien président de la SCC (du 26 mai 2000 au 12 juillet 2005) et de la Société Canine de l'Eure (du 14 février 1982 au 8 septembre 2005) était entendu par les enquêteurs de la Brigade des Recherches (BR) de la compagnie ébroïcienne (voir notre édition du 28 septembre au 4 octobre 2006) Renaud Buche, l'ancien homme fort des canidés de race dans l'hexagone qui résidait jusqu'à il y a peu, du côté de Huest près d'Evreux, avait dû répondre aux différentes questions des limiers de la BR concernant notamment, des malversations financières supposées et les actes de cruautés sur les chats.

En juin dernier, le doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance ébroïcien ouvrait une information judiciaire et il y a quelques semaines, à la vue des pre-

miers éléments recueillis, le magistrat instructeur estimait qu'il y avait suffisamment d'éléments pour mettre Renaud Buche en examen pour « abus de biens sociaux, faux et usage de faux, vol, détention d'arme de 4<sup>ème</sup> catégorie sans autorisation préalable, mauvais traitement et actes de cruauté envers des animaux domestiques »

Une notification judiciaire en date du 14 mars 2008 accompagnée des éléments constitutifs de son placement sous contrôle judiciaire qui ne préjuge en rien d'un éventuel renvoi de Renaud Buche devant le tribunal correctionnel, mais indique simplement que le justiciable doit rester à l'entière disposition de la justice tout au long de l'examen des différents volets du dossier d'instruction.

La commission rogatoire délivrée par le magistrat et grâce à laquelle les enquêteurs poursuivent leurs investigations doit permettre de faire toute la lumière sur la gestion très personnelle par Renaud Buche de deux comptes – aujourd'hui clos – de la Société Canine de l'Eure.

Renaud Buche n'habite plus aujourd'hui dans le département et réside du côté de Bordeaux, au Pian-Médoc.

Selon une annonce modificative des statuts du Club du Griffon vendéen (dont il est président) enregistré à la préfecture de la Gironde le 29 novembre 2007 et parue dans le Journal Officiel en date du 5 janvier 2008 (N° d'annonce 302) Renaud Buche donne toujours de sa personne pour la promotion de la race canine.

Selon certaines des accusations portées à son encontre, Renaud Buche aurait logé gratuitement dans l'une des dépendances de sa propriété un salarié à mi temps de la SCC en échange de travaux destinés à entretenir et à embellir son patrimoine privé.

Par ailleurs, les enquêteurs s'interrogent sur les deux comptes ouverts initialement pour la vie associative de la Société Canine de l'Eure et dont les mouvements financiers – parfois en espèces – étaient totalement inconnus des membres de ladite association.

Des chèques ont également été émis de ces comptes par Renaud Buche



afin de régler des travaux effectués par des artisans. Le problème, c'est que ces travaux n'ont pas été effectués au bénéfice de la Société Canine de l'Eure. Selon une source proche du dossier, plus de 40 000 € n'auraient pas une justification associative.

**Plus surprenant encore, l'accusation selon laquelle Renaud Buche tuait des chats dans son domaine de Huest.**

**L'ancien président de la Société centrale canine l'a reconnu : il piégeait effectivement des chats domestiques et en tuait certains. Interrogé dans nos colonnes à sa sortie de garde à vue, Renaud Buche nous déclarait : « J'ai dû piéger 50 chats en 30 ans. Des chats que je relâchais, mais qui revenaient pour certains plusieurs fois. J'ai eu de gros problèmes avec eux et effectivement, j'en ai tué certains qui présentaient un caractère très agressif. Vous savez, j'ai failli me faire bouffer plus d'une fois ! Mais lorsque le propriétaire me téléphonait, je rendais la liberté à l'animal. » Une fois au moins il a jeté devant témoins la carcasse de l'animal qu'il venait de tuer d'une balle de fusil dans un feu de broussailles.**

**Nicolas Kern**

